

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-1046

présenté par
Mme Calvez

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	1 666 500
Livre et industries culturelles	1 666 500	0
TOTAUX	1 666 500	1 666 500
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de transférer 1,6 million d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement du programme « Presse et médias » vers le programme « Livre et industries culturelles ». L'objectif de cet amendement est de mettre en lumière le fait que la Compagnie internationale de radio et de télévision (CIRT - action 07) relève davantage de la coopération internationale, qu'aucune évaluation de ses actions n'a été engagée et donc que la question de maintenir ses crédits doit être posée. L'amendement propose donc un transfert des 1 666 500 euros de l'action 07 du programme « Presse et médias » - Compagnie internationale de

radio et de télévision - au profit de l'action 02 « Industries culturelles » du programme « Livre et industries culturelles » .